ID: 014-200065589-20231130-2023\_152-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guéritot 14370 ARGENCES © 02 31 15 63 70

## Date de convocation : 23.11.2023 Date d'affichage 23.11.2023

| En exercice | 39 |
|-------------|----|
| Présents    | 35 |
| Titulaires  | 35 |
| Suppléants  | 0  |
| Pouvoirs    | 4  |
| Votants     | 39 |

20

Quorum

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents: MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Régine ENEE), Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE) et M. William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD).

Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE

Délibération n° 2023 / 152 Objet: APPROBATION DU PROCES-VERBAL - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 novembre 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 9 novembre 2023.

Les remarques éventuelles sont annexées au PV du Conseil du 9 novembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

\$\text{Approuve le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023.}

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Régine ÉNÉE

Val ès dunes

Le Président, Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr